



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE
20 Communes - 80 000 habitants
Ville-centre Agde 28 500 habitants (près de 200 000 habitants en période estivale)

RECRUTE :

UNE / UN JOURNALISTE TERRITORIAL

Sur un emploi de rédacteur au sein de la direction de la communication

Missions

Sous l'autorité de la directrice de la communication, elle / il intègre un poste de rédacteur spécialisé dans l'écriture d'articles web et print sur les différents supports de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée : magazine, gazette du personnel, post sur facebook, écriture d'articles web.

Elle / il travaillera en collaboration avec l'infographiste en charge de la conception des différentes maquettes.

Activités principales du poste :

- Rédaction d'articles pour le journal de l'agglomération Hérault Méditerranée : recueil des informations, proposition de sujets, réalisation de reportages, enquêtes et interviews.
- Rédaction de posts quotidiens sur Facebook valorisant nos services et nos projets
- Rédaction d'articles pour la gazette du personnel afin de présenter les équipes et les services (500 agents)
- Rédaction d'articles Web, déclinant de manière plus développé, l'information quotidienne publié sur Facebook afin de générer du flux.

Activités secondaires du poste

- Appui méthodologique ou opérationnel sur tout autre projet éditorial.
- Accompagnement sur l'animation éditoriale du web, des outils digitaux et des éditions vidéo.
- Prise de photos et gestion de la photothèque.

Savoirs (connaissances théoriques nécessaires):

- Formation en journalisme et/ou communication (bac +3).
- Expérience préalable ou connaissance fine des réalités politiques et administratives propres aux collectivités territoriales (fonctionnement de l'institution, rôle et positionnement de l'exécutif local).

Savoir-faire (compétences techniques spécifiques liées au poste) :

- Parfaites maîtrises des techniques journalistiques.
- Capacité d'analyse, de compréhension et de synthèse de sujets complexes.
- Grande polyvalence.
- Grande disponibilité.

Savoir-être (qualités personnelles nécessaires à la tenue du poste) :

- Curiosité, dynamisme.
- Rigueur et déontologie journalistique.
- Excellent relationnel.
- Sens politique.

Prise de poste souhaitée : le plus tôt possible selon la durée de procédure de recrutement

Éléments de la rémunération

Éléments de la rémunération

En fonction du traitement indiciaire de l'échelon du grade de catégorie B filière administrative de la personne recrutée pour une ou un fonctionnaire territorial ou par référence au 9ème échelon du grade de Rédacteur territorial pour un agent contractuel non titulaire de droit public (2019.67€ € mensuels bruts à ce jour).

A cette rémunération de base s'ajoute une indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise part fixe de 350 € bruts mensuels ainsi qu'une prime annuelle part variable liée à l'assiduité de 350 € bruts au taux maximum et part variable liée à l'implication professionnelle de 300 € bruts au taux maximum.

Il est octroyé une participation mensuelle brute de l'employeur de 15 € pour la complémentaire santé et 9 € pour la prévoyance conditionnée à la labellisation du contrat.

CANDIDATURE

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, de préférence par courriel à t.sahuc@agglohm.net, jusqu'à la date limite de réception fixée au 16 avril 2021 à 17 heures.

Adresse postale : 22 avenue du 3ème Millénaire – 34630 SAINT-THIBERY – 04 99 47 48 49

Renseignements sur le poste : Mme Céline Klein, Directrice de la communication : 04 99 47 48 69

sur les conditions de recrutement : M. Thierry Sahuc, DRH : 04 99 47 48 52

Le dossier de candidature doit comporter une lettre de candidature portant sur la connaissance du poste, les compétences et les motivations de la candidate ou du candidat ainsi qu'un curriculum vitae synthétisant sa formation, ses connaissances, ses qualités et ses expériences en lien avec le poste proposé. Merci de joindre le dernier arrêté de situation ou contrat, ainsi que le détail du régime indemnitaire perçu.

Les dossiers feront l'objet d'un examen de la part des directions concernées au regard notamment de l'expérience rédactionnelle, de la formation suivie et de l'expérience professionnelle acquise. Elles proposeront à M. le Président une présélection de candidates et candidats convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement conduits par au moins deux personnes représentant l'autorité territoriale, ensemble ou séparément.